

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/EA/EC/1
18 septembre 1967

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Première réunion de la Commission économique
intérimaire de la Communauté économique de
l'Afrique de l'est
Lusaka, 30 octobre-7 novembre 1967

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Séance d'ouverture
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. La planification appliquée à la coopération économique sous-régionale
5. Programme de travail de la Communauté pour 1968
6. Organisation du secrétariat de la Communauté économique de l'Afrique de l'est
7. Date et lieu de la prochaine réunion
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil des ministres intérimaire et de ses recommandations.

Annotations de l'ordre du jour provisoire

1. Séance d'ouverture

Des allocutions seront prononcées par un représentant du gouvernement hôte et par un représentant du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

2. Election du bureau

La Réunion pourra élire un président, un vice-président et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu du mandat de la Commission économique de la Communauté de l'Afrique de l'est, tel qu'il est exposé aux paragraphes 15 et 16 de la résolution sur la Communauté économique de l'Afrique de l'est adoptée par la Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique de l'est (E/CN.14/346, annexe VII) et dans le protocole d'association de la Communauté adopté et signé par le Conseil des ministres de la Communauté de l'Afrique de l'est à sa première réunion (E/CN.14/352, annexe V).

4. La planification appliquée à la coopération économique sous-régionale

La Réunion sera saisie d'un rapport sur la coopération économique en Afrique de l'est (planification et politiques) (E/CN.14/EA/EC/3).

5. Programme de travail de la Communauté pour 1968

a) Programme d'action dans le domaine du développement des échanges en Afrique de l'est.

La Réunion sera saisie d'un rapport sur l'expansion des échanges en Afrique de l'est (E/CN.14/EA/EC/2 et Add.1)

b) Développement des transports en Afrique de l'est

La Réunion sera saisie de rapports sur la constitution d'une Commission permanente des transports et des communications en Afrique de l'est (E/CN.14/EA/EC/4) et sur des études et des projets (E/CN.14/EA/EC/5)

c) Industrie - grands projets industriels intéressant le développement sous-régional

La Réunion sera saisie d'un rapport d'activité sur la coopération en matière de développement industriel en Afrique de l'est (E/CN.14.EA/EC/6)

d) Développement des ressources naturelles et de l'agriculture - constitution d'une Commission de l'agriculture

La Réunion sera saisie d'une note sur les possibilités de coopération agricole en Afrique de l'est (E/CN.14/EA/EC/7)

6. Organisation du secrétariat de la Communauté économique de l'Afrique de l'est

La Réunion sera saisie d'une note sur les besoins de la Communauté, notamment en personnel, pour l'exercice de ses fonctions (E/CN.14/EA/EC/8).

7. Date et lieu de la prochaine réunion.

8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil des ministres intérimaire et de ses recommandations.